

**Fiche de données de sécurité**

Suivant les règlements (CE) N° 1907/2006 & (CE) N° 1272/2008

Numéro de FDS TR104

Date de création 10 January 1991

Date de la dernière révision 21 February 2022

**1 - Identification du produit et de la société****a - Identifiant du produit utilisé sur l'étiquette**

Tradenames: Therm-O-Stix

**b - Identification du produit**

ADHESIF FIBREUX

**c - Utilisation du produit**

Isolation thermique haute température

**d - Fabricant/fournisseur**

<b>Morgan Thermal Ceramics Canada</b> 185 Walkers Line Burlington, Ontario L7M 1L1 CANADA (PHONE: 905-335-3414)	<b>Morgan Thermal Ceramics</b> Thermic Refractories Plant P.O. Box 138 115 E Mound Street Girard, IL 62640 (PHONE: 217-627-2101)
---	---

**e -**

Pour plus d'information sur le programme de suivi des produits ou en cas d'urgence:

Hotline - 1-800-722-5681

Fax 1 706-560-4054

Pour obtenir d'autres fiches de données de sécurité ou pour s'assurer que cette version est la plus récente pour le produit concerné, consultez notre site Internet [www.morganthermalceramics.com](http://www.morganthermalceramics.com) ou écrire à [MT.NorthAmerica@morganplc.com](mailto:MT.NorthAmerica@morganplc.com)

**2 - Identification des dangers****a - Classification des produits chimiques conformément au paragraphe (d) de la norme §1910.1200**

En vertu de la norme HCS 2012 de l'OSHA, ce produit est classé en tant qu'irritant cutané et oculaire de catégorie 2.

**b - Terme d'avertissement, déclaration(s) de danger, symbole(s) et mise(s) en garde conformément au paragraphe (f) de la norme §1910.1200****Pictogrammes de danger****Mentions de danger**

Provoque une légère irritation cutanée

Provoque une irritation des yeux

Peut irriter les voies respiratoires

Peut provoquer une irritation temporaire des yeux, de la peau et des voies respiratoires exposés.

**Mises en garde**

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.

En cas d'inquiétudes relatives à une exposition, consulter un médecin

Éliminer les déchets conformément aux réglementations locales, nationales et fédérales.

**En cas d'urgence**

L'exposition au brouillard ou aux vapeurs de ce produit peut provoquer des irritations de la peau, des yeux et des voies respiratoires.

**c - Effets chroniques****d - Règle relative au mélange**

Sans objet.

### 3 - Composition / Information sur les composants

COMPOSANTS	NUMERO CAS	% EN POIDS
Silicate de sodium	1344-09-8	40 – 45
Eau	7732-18-5	40 – 45
Hydroxyde de sodium	1310-73-2	5 – 10
Cellulose	9004-34-6	2 - 5

b -

(Voir section 8 " Contrôle de l'exposition/Protections individuelles)

#### d - Impuretés et additifs stabilisants

Sans objet.

### 4 - Premiers secours

#### a - Descriptions des mesures requises, sous-divisées selon les différentes voies d'exposition, c'est-à-dire, inhalation, contact cutané et oculaire, et ingestion

##### Yeux

Rincer abondamment avec de l'eau à température durant au moins 15 minutes.

##### Peau

Laver à grande eau. Utiliser du savon si disponible.

##### Voies respiratoires

En cas d'irritation déplacer la personne dans une zone sans poussière, boire de l'eau et se moucher.

##### Voies gastro-intestinales

Ne pas faire vomir; boire beaucoup d'eau.

#### c - Indication de la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate et d'un traitement spécial

### 5 - Mesures de lutte contre l'incendie

#### a - Moyens d'extinction

Utiliser un agent extincteur adapté aux matériaux avoisinants.

#### c - Codes NFPA

left intentionally blank

#### b - Dangers NFPA inhabituels

Aucun

### 6 - Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

a -

Pour des petites quantités (moins de 100gall.): Collecter et évacuer dans les égouts en utilisant beaucoup d'eau.

Grands quantités (supérieures à 100 gall.): Isoler le matériel et le contenir, stocker pour élimination si possible. Autrement disperser et laver à l'eau. Observez la réglementation sur la protection de l'environnement.

b -

left blank intentionally

### 7 - Manipulation et stockage

#### a - Manipulation

Suivre toutes les mesures de précautions mentionnées sur la FDS et l'étiquetage.

#### b - Conteneurs vides

Stockage: Ce produit est stable dans toutes les conditions de stockage. Stocker dans l'emballage d'origine dans un endroit sec. Maintenir le conteneur fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Ne pas réutiliser l'emballage.

#### Entreposage

L'emballage du produit peut contenir des résidus. Ne pas réutiliser

## 8 - Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

### a - Valeurs limites d'exposition/ Tableau de recommandations

VALEURS LIMITES D'EXPOSITION (VLE)			
COMPOSANT PRINCIPAL	PEL OSHA	TLV de l'ACGIH	VLE RECOMMANDEE PAR LE FABRICANT
Hydroxyde de sodium	2 mg/m3	2 mg/m3 (valeur pic)	Aucune
Cellulose	15 mg/m <sup>3</sup> (Poussière totale); 5 mg/m <sup>3</sup> (Poussière alvéolaire)	10 mg/m3	Aucune

**AUTRES VALEURS LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLES (OEL)**  
Les valeurs limites d'exposition professionnelle varient d'un pays à l'autre et de juridiction à juridiction. Vérifiez quel niveau s'applique pour votre entreprise et conformez-vous avec les réglementations locales. S'il n'existe pas de valeur limite un hygiéniste du travail qualifié pourra vous assister et effectuer une évaluation du poste de travail y compris des recommandations concernant le type de protections respiratoires à mettre en œuvre.

### b - Mesures techniques

Utiliser des moyens techniques de contrôle des émissions tel que la ventilation et les équipements de collect de la poussière afin de maintenir les niveaux aussi bas que techniquement possible.

### c - Mesures de protection individuelle, telles qu'un équipement de protection individuelle

#### EPI - Peau

Porter une combinaison complète, des gants, une protection de la tête et des lunettes.

#### EPI - Yeux

Porter des lunettes de protection avec des écrans latéraux ou tout autre forme de protection des yeux conformes aux standards de l'OSHA afin de prévenir toute irritation des yeux. L'utilisation de lentilles de contact n'est pas recommandée si elle ne sont pas utilisées en combinaison avec un autre protection oculaire appropriée. Ne pas toucher les yeux avec des mains ou des matériaux contaminés. Si possible mettre à disposition un rince oeil à proximité.

#### EPI - Voies respiratoires

Lorsqu'il n'est pas possible ou faisable de réduire le niveau de particules et de poussière en-dessous de du PEL ou du REG par des moyens techniques ou jusque ceux-ci soient installés, il est recommandé d'encourager les employés à suivre les mesures de bonne pratique et d'utiliser des protections respiratoires. Utilisez dez équipement de protection respiratoire pour les particules certifiés par le NIOSH/MSHA en conformité avec les standards de l'OSHA 29 CFR1910.134 et 29 CFR1926.103. est recommandée. L'information suivante est donnée est un exemple permettant d'assurer une protection respiratoire appropriée lors de l'exposition aux fibres de silicate d'aluminium. Il est préférable d'effectuer l'évaluation des dangers au poste de travail et l'identification des moyens de protections respiratoires adaptées au cas par cas par un hygiéniste du travail qualifié.

## 9 - Propriétés physiques et chimiques

Odeur et apparence	Solide, de couleur grise ou blanche
<b>b - Odeur</b>	Not applicable
<b>c - Seuil de l'odeur</b>	Not applicable
<b>pH</b>	8 à 11
<b>Point de fusion</b>	>2100°F
<b>Point d'ébullition</b>	Non applicable
<b>g - Point d'inflammabilité</b>	Not applicable
<b>h - Taux d'évaporation</b>	Not applicable
<b>i - Inflammabilité</b>	Not applicable
<b>j - Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>	Not applicable
<b>Pression de vapeur</b>	Non applicable
<b>Densité de vapeur (Air=1)</b>	Non applicable
<b>Solubilité dans l'eau (%)</b>	Faible
<b>Gravité spécifique</b>	0.23 - 0.29
<b>o - Coefficient de partage : n-Octanol/eau</b>	Not applicable
<b>p - Température d'auto-inflammabilité</b>	Not applicable
<b>q - Température de décomposition</b>	Not applicable
<b>r - Viscosité</b>	Not applicable

## 10 - Stabilité et réactivité

### a - Stabilité chimique

Aucun

### b - Conditions à éviter

Stable dans des conditions normales d'utilisation.

### Polymérisation dangereuse

Aucun

### d - CONDITIONS A EVITER

Aucun

### e - MATERIAUX INCOMPATIBLES

Acides (à terme, désintégration massive du produit).

### f - PRODUITS DE DECOMPOSITION

De l'hydrogène gazeux inflammable peut se former au contact prolongé de l'aluminium, de l'étain, du plomb ou du zinc.

## 11 - Informations toxicologiques

left blank intentionally

### b - Toxicité aigue

left blank intentionally

### c - Epidémiologie

left blank intentionally

### d - Toxicologie

Silicate de calcium : (CAS : 1344-95-2)

aucun effet sur la santé chez l'homme ou l'animal résultant de l'exposition au silicate de calcium n'a été rapporté.

Le silicate de calcium n'a donc aucun effet indésirable sur la santé à long terme si l'exposition reste raisonnablement maîtrisée.

Cellulose (CAS : 9004-34-6)

l'inhalation de la poussière de cellulose n'est pas irritante ou toxique chez les individus exposés si l'exposition est correctement maîtrisée. Dans l'industrie, la poussière de cellulose se produit en association avec d'autres substances, comme la poussière de quartz, le bois, le coton, le lin, le jute et les fibres de chanvre. Ces substances ont montré des effets toxiques qui ne sont pas liés à leur teneur en cellulose.

### Centre International de Recherche sur le Cancer et National Toxicology Program

Sans objet.

## 12 - Informations écologiques

Aucune donnée disponible.

### c - Potentiel de bioaccumulation

Aucun renseignement pour le produit.

### d - Mobilité dans le sol

Aucun renseignement pour le produit.

### e - Autres effets indésirables (tels que dangereux pour la couche d'ozone)

Aucun effet indésirable de ce matériau sur l'environnement n'est prévu.

## 13 - Considérations relatives à l'élimination

### Gestion des déchets

Afin d'éviter de générer de la poussière durant le stockage, le transport et l'élimination il est recommandé d'utiliser un conteneur fermé ou un emballage plastique. Ce conformer à la réglementation fédérale et locale.

### INFORMATION COMPLEMENTAIRE

Tel qu'il est actuellement fabriqué, ce produit n'est pas considéré comme un déchet dangereux répertorié ou caractéristique en vertu de la réglementation fédérale américaine (40 CFR 261). Tout traitement, toute utilisation ou modification, ou tout ajout de produits chimiques au produit tel qu'acheté peut modifier les obligations en matière d'élimination. En vertu de la réglementation fédérale américaine, il est de la responsabilité du producteur de déchets de caractériser le matériau de manière adéquate, afin de déterminer s'il s'agit d'un déchet « dangereux ». Consulter la réglementation locale, régionale, nationale ou provinciale en vigueur afin d'identifier l'ensemble des exigences requises en matière d'élimination.

## 14 - Informations relatives au transport

a -

Class de danger: Non réglementé Numéro des Nations Unis: Non applicable  
Etiquette: Non applicable Numéro Amérique du Nord (NA): Non applicable  
Affichage: Non applicable Billet de chargement: Nom du produit

b - Désignation officielle de transport de l'ONU

Sans objet

c - Classe(s) de danger pour le transport

Sans objet.

d - Groupe d'emballage, le cas échéant

Sans objet.

e - Risques environnementaux (par exemple, Polluant marin [Oui/Non])

N°

f - Transport en vrac (en vertu de l'Annexe II de la convention MARPOL 73/78 et du Code IBC)

Non réglementé.

g - Précautions spéciales dont l'utilisateur doit être informé ou qu'il doit respecter en ce qui concerne le transport ou le déplacement à l'intérieur ou à l'extérieur de ses installations

Sans objet

INTERNATIONAL

Class de danger TDG Canada: Non réglementé

Non classé comme une marchandise dangereuse suivant l'ADR (Route), RID (Train), IATA (air) ou IMDG (bateau)

## 15 - Informations Réglementaires

15.1 -

### REGLEMENTATIONS DES ETATS UNIS

**SARA Titre III:** Ce produit ne contient pas de substance déclarable conformément aux sections 302, 304, 313 (40CFR 372). Les sections 311 et 312 s'appliquent. Il n'y a pas de données chimiques spécifiques à mentionner d'après cette réglementation.

**OSHA:** Se conformer aux règles de communication de dangers 29 CFR 1910, 1200 et 29 CFR 1926.59 et les règles de d'utilisation de protections respiratoires 29 CFR 1910.134 et 29 CFR 1926.103

**TSCA:** Toutes les substances contenues dans ce produit sont listées dans l'inventaire des produits chimiques TSCA (Section 8(b)).

15.2 -

### REGLEMENTATIONS INTERNATIONALES

**Canada SIMDUT** – Non applicable

**APEC:** Toutes les substances de ce produit sont listées dans la liste intérieure des substances (LIS) si nécessaire.

## 16 - Autres informations

left blank intentionally

### Dévitirification

left blank intentionally

### Elimination après usage

Morgan Thermal Ceramics [www.morganthermalceramics.com](http://www.morganthermalceramics.com)

### Evaluation de danger SIMD

left blank intentionally

### Fiches de données techniques

Left Blank Intentionally (pending datasheet number)

### Sommaire des révisions

### FDS préparée par

SDS préparée par: DEPARTEMENT SANTE, SECURITE & ENVIRONNEMENT MORGAN THERMAL CERAMICS

### Avis au lecteur

Les renseignements donnés dans cette fiche sont fournis en toute bonne foi et sont considérés comme fiables à la date de la fiche de données de sécurité. Les employeurs peuvent utiliser cette FDS afin de compléter d'autres informations dont ils ont connaissance afin d'assurer la sécurité et la santé de leur employés et l'utilisation correcte de leurs produits. Ce résumé des données appropriées représente une opinion professionnelle; les employeurs noteront que les informations perçues comme moins adaptées n'ont pas été incluses dans cette FDS. C'est pourquoi, prenant en compte la forme résumée de la FDS Morgan Thermal Ceramics ne donne aucune garantie (exprimée ou impliquée), n'assume aucune responsabilité, ne fait aucune déclaration concernant l'exhaustivité de ces informations ou son applicabilité pour l'usage envisagé par l'utilisateur.